

DEPARTEMENT DU NORD**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la Commune de
LEZENNES****Arrondissement
de LILLE**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars à onze heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Lucienne LAVOISIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Objet : Election du Maire**Date de convocation :
Le 18 mars 2026**

Présents : Didier DUFOUR – Ludovic CHRETIEN – Sandrine DEPLECHIN – Frédérique DESCAMPS – Michaël DESEURE – Cathy DONDEYNE – Alexis DUCHESNE – Aude DUDENKO – Gaëlle GAUDRON – Marc GODEFROY – Franck LACMANS – Lucienne LAVOISIER – Quentin LEGER – Reinald LORIDAN – Cyril MIRABAUD – Raphaëlle MIRABAUD – Carole PETIT – Pascaline PREVOST – Jean SAGETTE – Stéphanie SAGETTE – Elodie STANASZEK

**Nombre de Conseillers
en exercice : 23****Absents excusés :**

Edouard BABIK donne pouvoir à Cyril MIRABAUD
Farid FARAJI donne pouvoir à Didier DUFOUR

Absents :**Nombre de Conseillers
Présents : 21****Nombre de Conseillers
Votants : 23****Pour : 23****Contre : 00****Abstention : 00****Secrétaire de séance :**

Conformément à l'article L.2122-8 du CGCT, la séance a été ouverte sous la présidence de Madame Lucienne Lavoisier, doyen d'âge. Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré vingt-trois conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Madame Lucienne Lavoisier, doyen d'âge, rappelle les modalités du vote en faisant lecture des articles L.2122-4 et 7 du CGCT.

Le Conseil Municipal a désigné Madame Frédérique DESCAMPS, en qualité de secrétaire, selon l'article L.2121-15 du CGCT.

Madame Lucienne LAVOISIER a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

M. Didier DUFOUR s'est déclaré candidat à la fonction de Maire

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Mme Raphaëlle MIRABAUD
M. Alexis DUCHESNE

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote.

Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 23

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 00

Nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Monsieur Didier DUFOUR a été élu et proclamé Maire, à la majorité absolue, au 1^{er} tour de scrutin et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.



Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : 23 MARS 2026

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : 23 MARS 2026